



MANUSCRIT DE NAPOLEON.

M. de Larocheoucault vient de publier deux nouveaux volumes de ses mémoires.

Nous trouvons dans cette livraison la pièce suivante qui est donnée par lui comme authentique et que nos lecteurs trouveront ici avec plaisir.

Papier publié dans le secrétaire de Napoléon, à l'île d'Elbe, trouvé après son départ par le capitaine Campbell, et communiqué par...

Le fondement de notre sûreté politique est tellement défectueux, chancelant, qu'il menace ruine. La chute sera terrible, et toutes les nations du continent y seront entraînés. Nulle force humaine n'est capable d'arrêter le cours des choses; ainsi que la poire tombe quand elle est mûre, de même les états se réduisent en pourriture à la fin de leur automne... Toute l'Europe civilisée se trouve dans la même position où jadis une partie de l'Italie s'est trouvée sous les Césars; l'orage de la révolution, dont quelques parties s'étendent sur toute la surface de la France, couvrit bientôt toute la partie du globe que nous habitons, d'une nuit effroyable; et ce n'est qu'après que la nature se sera épuisée des matières combustibles que le tonnerre cessera de gronder, et qu'un jour plus serein paraîtra... Le monde ne peut être sauvé qu'en faisant couler des fleuves de sang. Il n'y a qu'un violent et terrible ouragan qui puisse purger l'air empesté qui enveloppe l'Europe entière.

Si nous nous abandonnons tranquillement à la marche des événements, alors nous aurons le même sort que l'empire romain à eu à essayer, contre lequel les barbares du Nord auraient fait de vains efforts si les Romains n'avaient pas été dégénérés. Moi seul, je pouvais sauver le monde et nul autre. Je lui aurais donné à voir le calice des douleurs en un seul trait, au lieu qu'il présentait le calice de la boisson gouteuse... Insuper... ils se croient sauvés en s'éloignant de la scène du monde; mais aucun de ceux qui connaissent l'esprit qui gouverne les nations et les cabinets de l'Europe, ne sera de cette opinion; il sera plutôt persuadé du contraire. Parmi les nations qui figurent maintenant sur la scène du monde européen, il n'y en a pas une qui connaisse l'esprit de notre siècle; sans cela elle chercherait à remettre sur l'ancien pied ce qui devait périr ou être enseveli dans la nuit de l'oubli... Ne s'accordant nullement aux lumières de notre temps et moins encore à notre position actuelle...

Ce qui fermente en Espagne et à Rome causera bientôt un incendie général sur toute la surface de l'Europe... Je prévois que la nature, comme il arrive souvent dans de certaines maladies, cherchera un remède à ses propres maux, qui qu'en puissent dire les médecins... Alors la crise sera terrible... Je connais les hommes de mon siècle... J'aurais hâté le retour du bonheur sur la terre, si ceux à qui j'avais affaire n'eussent pas été si scélérats... Ils m'accusent de les avoir méprisés et de les avoir rendus esclaves! C'est leur esprit rampant, la soif de l'or et des distinctions qui les mènent à mes pieds. Pourquoi je faire un pas sans les fouler? En vérité, je n'avais pas besoin de leur tendre des pièges pour les attraper, il me suffisait de leur offrir la coupe des distinctions et des richesses mondaines. Alors, semblables à un essaim de mouches affamées, on les voyait s'y précipiter avidement pour s'en rassasier. Les esclaves avaient besoin d'un maître et moi je n'avais pas besoin d'esclaves... Que penser de 40 millions d'habitants qui se plaignent amèrement de l'oppression d'un seul individu... qu'un seul individu les opprime!...

Il est impossible qu'ils puissent vivre longtemps en paix, et quand même Dieu leur donnerait le paradis, il faudrait qu'ils l'abandonnassent de nouveau, parce qu'ils sont sortis de l'état d'innocence pour lequel il est fait... La cupidité, l'envie, la vanité, la fausse gloire et un nombre infini de besoins et de passions indomptables les poursuivent comme des furies. A travers cette vie orageuse, ils parlaient sans cesse de vertus, de générosité et d'amour, tandis que, semblables à un chancre incurable, le vice, l'intérêt, l'ambition, rongent les replis les plus cachés de leur cœur. Ils connaissent et imitent fort bien l'usage de notre temps; faire semblant de servir Dieu et d'aimer les hommes, et s'abandonner en secret à toutes sortes d'actions les plus honteuses; sous le masque de l'hypocrisie dont ils se couvrent continuellement, ils cachent soigneusement leur méchanceté et leurs crimes; ils feignent au-dehors des vertus qu'ils n'ont pas; ils se singent réciproquement par un langage doux et flatteur, et quoiqu'aucun d'eux ne croie à l'honneur de l'autre, néanmoins, ils jouent ensemble le rôle qu'ils ont appris, manquant de courage pour se montrer tels qu'ils sont... Les meilleurs d'entre eux sont juste ment ceux qu'on condamne, et d'autant plus qu'ils ne savent pas feindre; la fausse vertu des autres donne plus d'éclat à leurs crimes.

Tel est mon siècle: tous les liens de l'amitié et de la bienfaisance sont rompus et n'existent plus que dans la forme. De toutes parts, l'esprit vertueux a disparu, et n'a laissé que le lincol sur lequel ils se jouent, quoique privés de bon sens, comme les grands enfants de leurs pères. La loi n'est qu'un mot vague, auquel la force donne de la valeur; quiconque ne peut s'y soustraire, doit naturellement s'y soumettre. La ruse et la force se partagent le butin du monde entier... Les antichambres se trompent réciproquement par une hypocrisie conventionnelle, publiquement par des protestations dangereuses et nuisibles, de sorte que la dupe doit encore honorer le duper... Si les tonbeaux s'ouvraient aux cris de la loi céleste, les hommes se fuiraient eux-mêmes avec une sorte d'horreur, parce que l'air corrompu de leur immoralité destructrice les empesteraient de son souffle.

Ils ont bien soin de se couvrir d'une enveloppe douce, unie, odoriférante, et d'un aspect de complaisance, pour cacher la puanteur et la crasse de leur intérieur intellectuel; pour dérober à l'œil du vulgaire leurs mauvais moeurs, il fallait adopter des manières plus gracieuses, ce qu'on appelle dans la bonne société savoir vivre. Rien ne m'a plus étonné que cette manie pour le mensonge qui les domine sans cesse, et à laquelle je ne vis moi-même dans la nécessité de faire des sacrifices, pour ne point être obligé de combattre contre eux à découvert... La vie de la classe supérieure n'est qu'un mensonge continu: la classe inférieure n'est guère meilleure: la différence est que la dernière agit avec moins de malice et que, par conséquent, elle est moins vicieuse que la première, parce que l'homme éclairé et civilisé est tourmenté, pendant la vie, de mille besoins qui sont inconnus à l'homme pauvre et ignorant...

Rousseau le leur a dit cent fois; mais hors d'état de comprendre, ils trouvent bon de le tourner en ridicule et de l'anathématiser. Il n'y a de bonheur pour l'homme que dans la simple nature; renonçons à toutes ces manières frivoles, ces créatures théâtrales de notre temps; soyons plus sincères, plus sérieux, moins courtois, plus réfléchis et moins singes... Voilà le moyen le plus sûr de voir renaître

parmi nous l'âge d'or... La civilisation et la culture des terres ont suscité un nombre infini de besoins et réveillé en nous toutes les passions endormies; nous devenons méchants, et ce qui est encore pis, c'est que cette même culture nous enseigne à cacher nos vices sous l'empreinte de la vertu, puisque l'esprit cultivé est toujours au service du cœur corrompu.

Cette fausse monnaie de morale met le comble à notre méchanceté; la vie privée de nos contemporains n'est qu'un bavardage continu, privé de bon sens, une conversation déceuse, la lecture d'un rôle étudié avec soin; tout ce qu'ils disent et font n'est autre chose qu'un thème prescrit par un maître d'école; ces raisons et tant d'autres me forcent de les mépriser, au point que je ne pouvais ajouter foi à ce qu'ils me disaient. Qu'un seul de ceux qui m'approchaient puisse ou ose se vanter de n'avoir rien à se reprocher!... Alors je l'en croirai sur sa parole. Ils exposaient en vente le peu de vertu qui leur restait, ne trouvant point d'acheteurs pour leur mauvaise marchandise. Je me suis servi de tous les moyens dont un homme plein de force et de courage est susceptible pour les corriger; mais je les ai trouvés sourds à ma voix, et pour se servir de termes usités, aucun d'eux ne peut échapper aux flammes éternelles, digne récompense de quiconque vend son Dieu, sa patrie et son honneur. J'ai arrêté le cours de la révolution qui, semblable à un déluge, menaçait d'inonder toute l'Europe: les trônes des rois chancelaient; les autels étaient renversés, et leurs prêtres fuyaient de toutes parts, méprisés et hués par la foule; le fanatisme de la liberté s'était emparé de tous les esprits; la flamme de la révolution rongerait le vieux édifice de l'Europe, qui, sans moi, allait s'écrouler immanquablement et ensevelir sous ses débris les sceptres et les couronnes.

J'ai conjuré le terrible esprit de nouveauté qui parcourait le monde comme un monstre destructeur, lui rendu à la croyance et au système de nos pères l'influence qu'ils avaient perdue; d'une main, j'ai repoussé l'ennemi au-dehors et contenu les autres au dedans. Quel autre que moi aurait pu le faire? La France n'était-elle pas en guerre avec elle-même, et ses enfants aveugles ne s'entre-génoient-ils pas? Déchirée dans son sein par des passions aussi exaltées que dangereuses, tourmentée par un grand nombre de bourreaux, dépouillée par la cupidité des représentants du peuple, de ces hommes lâches et sans foi, méprisés de l'étranger dont les armées triomphantes menaçaient les frontières, alors elle me regardait comme un ange tutélaire... Ce sera à la postérité à me juger, persuadé qu'elle saura mieux apprécier mes grandes actions. Je me soucie fort peu de ce qu'on peut dire, fuser ou croire sur mon compte. Jamais état ne fut élevé à un si haut point de grandeur que la France ne l'a été sous mon règne, et c'était mon ouvrage...

On m'accuse d'avoir fait ou laissé faire beaucoup de mal quand l'orage plane sur la surface de la terre pour purifier l'air et féconder les montagnes, les vallées et les plaines d'une pluie abondante, doit-on se plaindre, si dans sa course, les toits et les tuiles montantes sont enlevés, ou qu'il abatte des fruits et des arbres?

Le soleil même, lorsque, sous le pôle arctique il répand sa lumière bienfaisante, tue ou brûle toutes les plantes situées sous la ligne... Mon cœur magnanime se refusait à toutes les joies communes ainsi qu'à la douleur ordinaire; jamais je n'ai partagé les sentiments qui animent la populace indolente et faible. Si les vertus d'une âme faible me manquent, j'en ignore aussi les vices; enfin, si mon cœur était inaccessible aux maux que font éprouver les misères humaines, inséparables de la vie des faibles mortels, il l'était aux plaintes de la fausse mendicité, à l'attrait de la volupté et au bigotisme de la fourberie trompeuse; avec l'aimable popularité d'un César ou d'un Henri IV, je n'aurais pas trouvé un Brutus, mais cent Ravallacs.

La fleur de la nation n'avait-elle pas péri sur l'échafaud, au milieu des acclamations d'une populace efféminée et sanguinaire? Dans le temps que le peuple n'est qu'égaré, un regard doux, une main bienfaisante suffisent pour le ramener; mais lorsque le fanatisme, la frénésie et un esprit mal faisant le dominent, il faut un bras de fer pour le ramener et arrêter le torrent prêt à entraîner dans sa course la chaumière du paisible habitant, et ensevelir sous ses ondes furieuses l'innocence qui fuit loin du sol qui l'a vu naître, pour échapper aux griffes des tigres qui la poursuivent. Si les Français avaient reconnu le droit des autres, alors j'aurais aussi respecté les leurs; mais comme je ne vis partout que l'ambition et l'intérêt dominer, prendre à tous, ne donner à personne, que tous voulaient commander, aucun ne voulait obéir, alors je résolus de mettre fin à cette dispute insensée, en leur prenant à tous ce qu'ils désiraient si avidement, et qu'ils ne pouvaient plus absolument posséder. Aussi les hommes qui demandaient à grands cris la liberté, bien entendu pour eux seulement, devaient avant tout apprendre à la connaître et à l'apprécier par une obéissance aveugle. Qui veut jouir, doit avant tout apprendre à se vaincre lui-même; c'est ainsi que, par une réciprocité volontaire, il revient à chacun ce qui lui est dû. Je leur imprimai si bien cette maxime, qu'ils ne l'oublièrent pas de sitôt, j'espère.

De là viennent la haine et la calomnie dont ils m'accablent; de là vient la rage qu'ils ont de me persécuter; et pourquoi? parce que je n'ai pu résoudre à faire passer leurs torts pour des bienfaits, ni accorder à leurs desirs ce que leur folle cupidité cherchait. Maintenant ils font semblant de protéger le peuple et de défendre ses droits pour couvrir d'un voile leur méchanceté et se donner un beau nom. Quoique je n'aie pas fait un grand cas du peuple, parce qu'il est journalier, courtois, cruel et capricieux comme les enfants (car il reste toujours dans l'enfance et foule aux pieds ce qu'il idolâtrait hier); néanmoins, je lui voulais plus de bien que ceux qui, depuis le renversement du trône, l'ont si indignement trahi; si j'avais voulu fermer les yeux sur leurs actions vicieuses, ils m'auraient volontiers pardonné mes fautes, lesquelles sont énormes à présent, vu qu'elles doivent justifier leurs crimes.

Semblables aux mercenaires, ils avaient uniquement travaillé pour en recevoir la récompense, et non par amour pour la patrie; ils voulaient donc jouir dans une retraite sûre et paisible de fruits acquis par une vie active, et accompagnée de dangers imminents; je les avais conduits trop tôt à leur but; aussi, ils m'abandonnèrent, croyant pouvoir se passer de moi. La campagne de Russie, en 1812, était le tropique de mon bonheur; si je me trouvais vainqueur, je me voyais le vainqueur du monde. Je sais très bien que je pouvais me sauver du naufrage et être un homme assez à mon aise; mais il est de mon caractère de hasarder le tout pour le tout; donc il m'importe très-peu d'être blâmé par ceux qui font consister leur bonheur dans la jouissance d'une partie de ce qu'ils avaient, n'ayant pu enlever le tout; mais, moi, je veux tout ou rien. Des demi-mesures et des demi-souhaits ne montrent que des demi-hommes. J'aime à jouer le gros lot et je

l'aurais gagné, si une puissance plus qu'humaine ne s'y fût opposée. Un froid rigoureux de quelques nuits suffit pour donner à mon sort et à celui de l'Europe une autre face; alors mon mauvais génie m'apparut, et m'annonça ma fin que j'ai trouvée à Leipzig. Je voyais l'orage se former sur ma tête, mais je le considérais sans crainte. Il est impossible que l'homme puisse toujours dompter les circonstances; mais il ne doit pas non plus être gouverné par elles; mes ennemis extérieurs ont eu un combat légal à soutenir contre moi; et depuis qu'ils m'ont vaincu, je les estime plus que ne faisais quand j'étais leur vainqueur; mais jamais je ne pardonnerai aux miens leur lâche trahison. Semblables à des insectes, ils s'étaient attachés à moi pour assourir leur faim, et m'abandonnèrent aussitôt qu'ils se virent rassasiés. Je n'en fus nullement étonné; car l'homme n'y a pas d'amis; c'est son bonheur qui en a; c'est une vanité gigantesque qui sert vraiment à ces petits nains. Elle leur a fait croire que je ne saurais pas survivre à la douleur d'être séparé d'eux; comme j'avais cette fois un rôle particulier à jouer, ils croyaient bonnement que j'allais me mettre sur la scène pour leur donner un spectacle que je voulais représenter pour moi seul... J'avais, disaient-ils, consacré ma vie au trône, sur lequel j'avais bien voulu monter, le trouvant libre... J'avais si souvent aux pieds ce vil échafaudage, que j'en connaissais la fragilité.

Le prince était en moi, dans mon terrible esprit qui, par son ascendant, soumit toute l'Europe à mes pieds; le caprice du sort me fit, il est vrai, monter sur un trône! Quand même j'aurais été au fond d'un cloître, séparé du reste des humains, j'aurais été toujours le même, quoique sous une forme différente... Aux yeux du public, je me suis revêtu de la pourpre impériale, uniquement pour complaire à cette foule d'aveugles qui ne jugent de l'homme que par son extérieur; il était à croire qu'ils exerceraient l'aiguillon de la médisance contre moi dans leurs bavardages et dans leurs écrits. Depuis vingt ans n'avaient-ils pas prêché l'Evangile de vingt saveurs, espérant qu'ils leur donneraient du pain, et leur procureraient des honneurs; je me suis jadis refusé à leur encens; pourquoi devrais-je me formaliser de ce qu'ils me condamnent maintenant?... Ne m'étant pas donné la vie, je ne m'ôtai pas non plus tant qu'elle voudra bien de moi. C'est lâcheté et non courage de sacrifier sa propre vie par attachement pour les choses périssables de ce monde de misère. J'ai échappé à la mort dans cinquante batailles, sans la chercher ni la fuir. Je ne connais aucun ennemi devant lequel j'aurais à rougir de ma propre conduite. Je ne suis donc pas aussi malheureux que le prétendent ceux qui font consister leur bonheur dans les choses terrestres, tandis qu'il n'existe que dans la connaissance de soi-même; mais si l'on considère qu'ils ont pour système de mesurer les autres d'après leur aune, on se s'étonnera pas non plus de leur manière de penser sur mon compte. C'est une faiblesse humaine, et je la leur ai pardonnée si souvent, que je veux bien encore le faire cette fois.

D'après ce tableau, on connaîtra les raisons pour lesquelles ils ne peuvent pas me comprendre, quoique ma conduite fut toujours aussi loyale que mon langage était sincère. Aussi, leur étonnement et leur éblouissement, quand je montai sur le trône, furent égaux à ce qu'ils éprouvèrent quand j'y renonçai... Du moins j'ai mérité de l'Europe et de l'humanité, en portant les Allemands à la connaissance d'eux-mêmes. Quant aux Anglais, je dirai que l'histoire ne nous cite aucun fait qui prouve qu'un peuple commerçant ait jamais travaillé au bonheur du genre humain.

L'empereur Napoléon.

COUR DES PAIRS.

7 AVRIL.—AFFAIRE MEUNIER, LAVAUX ET LACAZE. Le rapport de M. Barthe a été distribué aujourd'hui. Après quelques détails sur l'attentat, sur les circonstances qui l'ont précédé et accompagné, détails suffisamment connus du public, le rapporteur arrive à l'interrogatoire que le procureur du roi a fait subir à Meunier immédiatement après son arrestation.

Voici les termes mêmes du rapport: "Quels sont vos noms et votre demeure? (L'inculpé ne fait aucune réponse.)—D. N'est-ce pas vous qui, aujourd'hui, au moment où le roi se rendait à la chambre des députés, avez tiré sur le roi? R. Oui, monsieur.— Quel motif vous a porté à agir ainsi? (L'inculpé n'a rien répondu, en faisant un signe de tête négatif.)—D. Y a-t-il long-temps que vous méditez de commettre ce crime? R. Il y a six ans.

"D. Vous deviez avoir un motif pour commettre ce crime? R. N'ayant jamais aimé la branche d'Orléans, voilà le motif.

"D. D'où vient cette haine? R. C'est une haine que j'ai eue contre cette famille depuis l'âge de dix ans.

"D. Quel âge avez-vous? R. Vingt-trois ans.—D. Vous n'avez pas seul conçu le crime que vous avez tenté d'exécuter aujourd'hui? R. Si, monsieur. D. Quel fruit espérez-vous retirer de ce crime? R. Aucun.—D. On ne commet pas un crime sans but? R. C'est la vengeance.— Que vous avait fait le roi pour vous venger de lui? R. On n'a pas besoin qu'une personne vous fasse du mal pour se venger d'elle.—D. On ne fait pas ordinairement le mal pour le mal à soi-même? R. Depuis long-temps j'avais le dessein de tuer le roi; ce n'est pas qu'il m'ait fait du mal à moi personnellement.—D. Supposez-vous qu'il ait fait à d'autres? R. Je n'ai pas de réponse à faire là-dessus; que voulez-vous que je vous dise?—D. N'auriez-vous pas voulu commettre ce crime pour des raisons politiques? R. Oui, monsieur.

"D. Vous êtes donc attaché à un parti? R. Oui, monsieur.—D. A quel parti? R. Je ne puis répondre à cette question.—D. C'est cependant le moyen de savoir la vérité.—D. Puisque vous faites franchement la vérité.—D. Puisque vous faites franchement la vérité.—D. Puisque vous faites franchement la vérité de votre crime, vous devez dire également la cause de votre crime, que je fasse ou ne fasse pas cause de ce crime. R. Que je fasse ou ne fasse pas la cause, cela est indifférent; tout le monde sait que j'ai commis ce crime, et je suis déterminé à mourir.—D. Mais quand un assassin commet un crime, surtout dans l'intérêt d'un parti, il doit désirer survivre à ce crime? R. Non, Monsieur; quel que soit le parti auquel on appartienne, on doit toujours mourir, parce que la conscience vous reproche toujours votre action.—D. Mais puisque vous savez qu'une mauvaise action produit des remords, vous n'auriez pas dû commettre ce crime. R. C'est vrai: j'y ai réfléchi, mais il fallait que je me soulage et que je fisse ce que j'avais arrêté depuis 6 ans. J'avais juré, le 9 août 1830, de faire ce que j'ai tenté de faire aujourd'hui.

"Mais, le 6 août 1830, vous ne pouviez avoir au

don; c'est le jour de sa nomination au trône.—D. Quel tort vous faisait cette nomination au trône? R. Depuis mon enfance, l'histoire m'avait appris que les d'Orléans avaient toujours fait le malheur de la France, et dès le 9 août, j'avais résolu mon crime.—D. En quoi les d'Orléans avaient-ils fait le malheur de la France? R. Sous le règne de Louis XV, et chaque fois que les d'Orléans ont régné."

Les paroles prononcées par Meunier, pendant qu'on le conduisait à la Conciergerie, quelques instants après l'attentat, méritent d'être signalées. En arrivant près du Pont-Neuf, un des sous-officiers qui gardaient le prisonnier lui demanda s'il ne faisait pas partie d'une société, il répondit que oui. Interrogé de nouveau de combien de membres cette société se composait, il a répondu: "de quarante personnes." Le garde lui ayant demandé quel numéro il avait, il répondit: "le numéro 2;" ajoutant, suivant le dire du garde municipal Doignes "qu'il n'avait pas eu de chance, et que c'était maintenant au tour du numéro 3."

"Connaissez-vous ce numéro," reprit le commissaire de police? "Non, dit Meunier, aucuns des membres de cette société ne se connaissent; ils ne communiquent pas entre eux; mais le numéro 3 sait maintenant que c'est son tour.

M. de l'Ombre fit observer que le numéro 3 ne serait peut-être pas assez fou pour risquer sa tête, comme Meunier venait de le faire, et que ces gens dont il avait été l'instrument ne parviendraient pas à trouver une nouvelle victime. Meunier répondit sur cela: "si le numéro 3 ne marche pas, ce sera au tour du numéro 4; et, quand au numéro 3, on lui fera son affaire partout où on le trouvera."

Hier, M. le président Pasquier a interrogé les trois accusés du Luxembourg. Le secret absolu auquel ils ont été soumis jusqu'à ce jour n'est pas encore levé, et aucun d'eux, sauf Meunier, n'a pu communiquer avec sa famille.

M. Pasquier a nommé M. Delangle, bâtonnier de l'ordre des avocats, pour défendre Meunier, et M. Chaix-d'Ango pour défendre Lacaze. Lavaux a choisi pour son défenseur M. Ledru-Rollin.

On dit que le débat ne durera pas plus de cinq jours. On voit d'après cela que les témoins produits au débat seront bien moins nombreux que ceux appelés durant l'instruction; car la commission d'instruction a recueilli, nous assure-t-on, 1,010 dépositions.

QUEBEC:

JEUDI, 1er JUIN 1837.

Il n'y a point de nouvelles d'Europe de plus fraîche date.

Ce n'est plus aux Etats-Unis, c'est aux îles Sandwich, sous le sceptre doux et bienfaisant de S. M. le roi Kaulikeouli-Tameaha III, qu'il faut aller chercher le gouvernement-moelle; nous craignons même, à voir le mouvement qui entraîne les esprits, que pour trouver ce gouvernement, il ne faille bientôt se rendre jusqu'à la Chine.

Le Courrier des Etats-Unis, dans son numéro de samedi dernier, dit:

"La banqueroute sur le continent du Nord de l'Amérique est à présent générale depuis le pôle du Nord jusqu'à l'Equateur. Le Canada, les Etats-Unis et le Mexique ont tous fait banqueroute. Nous ne sommes point trop opés en disant, il y a quelque temps: 'Aux Etats-Unis, la banqueroute se rencontrera à moitié chemin;' tel a été le cas, les banques de New-York ont suspendu leurs paiements le 10, et celles de la Nouvelle-Orléans le 12 mai.

A New-York, tout est en statu quo; point d'amélioration réelle et aucune apparence d'amélioration pour l'avenir. Une grande inquiétude y règne, elle est en partie produite par la conduite des banques qui s'enveloppent de mystère comme des êtres tourmentés par une mauvaise conscience. Si le remède les a atteints, nous en félicitons le public, ce sera une garantie pour l'avenir, car dans ce cas elles ne contribueraient plus à provoquer une crise, en prêtant leurs fonds à des spéculateurs extravagants, les refusant aux hommes industrieux. Entourés de misère, comme nous le sommes, nous avons été heureux de pouvoir reposer notre esprit en contemplant le tableau riant de l'état actuel des îles Sandwich—oui, des îles Sandwich! qui marchent à grands pas vers une haute civilisation, et dont la population a le bonheur d'être vertueuse et exempte de crimes. A Honolulu, ville d'environ 6000 habitants, nous trouvons qu'il n'y a eu qu'un vol en six mois, aussi c'est un vol considérable, il s'agit d'un baquet à faire la lessive. Ce qui nous met à même de juger de la situation de cette partie du monde; c'est la Sandwich Island Gazette, publiée à Honolulu, Oahu, dont nous avons successivement reçu tous les numéros depuis le 31 juillet jusqu'au 10 décembre 1836."

Le Courrier donne ensuite un résumé fort intéressant de la Gazette de Honolulu, publiée par M. Stephen Mackintosh, avec l'approbation de S. M. Kaulikeouli-Tameaha III. On écrit de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 mai: "Un des premiers actes de la nouvelle administration du Mexique a été de porter l'armée d'opération sur le Rio del Norte à 12,000 hommes, et de former une réserve de 4,000 hommes, dont le quartier-général sera à San-Luis-de-Potosi. La nouvelle d'une révolution qui aurait eu lieu dans cette place est donc dénuée de tout fondement.

"Les lettres qui ont été reçues ici de l'armée mexicaine disent qu'elle s'est arrêtée dans sa marche, qu'elle fait des dispositions qui semblent indiquer plutôt une guerre défensive qu'offensive. On élève des redoutes, on forme des dépôts, etc., etc. L'armée a été augmentée depuis quelques semaines, on la porte maintenant à plus de 10,000 hommes. On dit qu'elle n'attaquera pas jusqu'à ce qu'elle soit encore plus forte, sans compter la réserve dont j'ai déjà parlé."—(Id.)

La Minerve annonce que son éditeur, M. Ludger Duvernay, a été élu "par acclamation" membre du parlement constitutionnel, en remplacement de feu M. Rochon. Il n'avait point de concurrent.

—M. Alexander Dewar et Abner Rice, ce dernier fils du docteur Rice, de Saint-André, se sont noyés dans les rapides.

Le Télégraphe a reparu ce matin sous un format un peu agrandi. La partie anglaise est un journal politique constitutionnel; la partie française, qui qu'imprimée sur la même feuille, est un journal indépendant de l'autre, et qui ne prend aucun parti en politique. L'imprimeur est M. Pierre Cérat.

MONNAIES DE CUIVRE.

Il s'est tenu cette après-midi, à la Bourse, une assemblée très-nombreuse où l'on a voté des résolutions qui portent en substance:

Que tous les mauvais sous déjà en circulation ou qui seraient importés à l'avenir seront refusés;

Que les anciens sous ou half-pennys anglais à l'effigie du roi passeront pour un sou, les pennys pour deux sous, les farthings pour un demi-sou;

Que les half-pennys de la Nouvelle-Ecosse, les sixiers de la Guinée anglaise, et les cents des Etats-Unis, passeront aussi pour un sou;

Et que Son Excellence le Gouverneur en chef sera prié d'émettre aussitôt que possible une monnaie de cuivre provinciale, égale en valeur intrinsèque à celle de la Nouvelle-Ecosse. Une députation a été nommée à cet effet.

ASSEMBLÉE DOMINICALE.

L'impartialité dont nous faisons profession nous a engagés à publier sans commentaire la lettre de M. Bouchette en réponse au Canadien; et nous en agissons de même à l'égard du rapport ci-dessous, quoique nous soyons loin d'approuver les sentiments exprimés ou d'ajouter notre témoignage aux faits énoncés dans l'une et l'autre.

La longueur de la réplique du Canadien ne nous permet pas de la donner en entier; nous nous bornons aux parties les plus saillantes.

Quant au vote de censure contre le Canadien, nous croyons devoir observer que ceux qui l'ont émis, n'ont droit de parler que pour eux-mêmes.

(Article communiqué.)

Conformément à une notice, invitant les citoyens de Québec amis du pays et ennemis de l'arbitraire de se rencontrer pour prendre en considération les résolutions de lord John Russell, une assemblée publique a eu lieu ce jour, vingt-huit mai, mil-huit-cent-trente-sept, sur le marché du Palais, rue St-Paul, où un concours nombreux de citoyens se sont réunis vers quatre heures et demie de l'après-midi. Cette assemblée ayant été adressée par M. R.-S. M. Bouchette et informée qu'il se tenait actuellement, dans la garde-robe de la chambre d'assemblée, une réunion particulière de quelques notables adjoints aux représentants de la cité et autres membres qui se trouvaient en ville, l'objet de laquelle réunion particulière était de délibérer sur la convocation d'une assemblée générale et sur les moyens de la mettre à effet, il fut proposé de se transporter en corps au lieu de l'assemblée des notables pour leur manifester d'une manière imposante le vœu des citoyens de Québec d'être prochainement convoqués, dans les vues de repousser l'atteinte faite à leurs libertés dans la chambre des communes le six mars dernier, et d'exprimer leur dissatisfaction de n'avoir pas été plus promptement convoqués à ce sujet.

L'assemblée, au nombre de six ou sept cents électeurs, se rendit en conséquence à la garde-robe de la chambre, où, étant entrés, et ne trouvant point réunis les notables ni les représentants de la cité, ils appelèrent R. G. Belleau, écuyer, à la chaire, et nommèrent J. C. Hart secrétaire. M. R.-S. M. Bouchette pria alors le président d'ici permettre d'expliquer à l'assemblée les circonstances singulières et inattendues dans lesquelles elle se trouvait par le retrait de leurs représentants à l'approche de leurs concitoyens. M. Besserer, M.P.P., fut alors appelé, et reçut de l'assemblée des applaudissements réitérés. Le Dr. Blanchet, M.P.P., et M. Drolet, M.P.P., le suivirent et furent bien accueillis.

Les résolutions suivantes furent ensuite proposées et passées à l'unanimité, et la dernière surtout fut reçue avec l'expression d'une vive réprobation de la politique du journal qu'elle nommait: "1° Il fut résolu, unanimement, sur motion de Charles Drolet, M.P.P., écuyer, secondée par R. S. M. Bouchette, écuyer.—Que c'est l'opinion de cette assemblée, qu'immédiatement après l'arrivée de la nouvelle de la passation des résolutions de lord John Russell dans la chambre des communes, une assemblée publique aurait dû être convoquée dans Québec pour obtenir les sentiments des citoyens de cette cité sur les dites résolutions.

"2° Sur motion de R. S. M. Bouchette, secondée par J. C. Hart.—Que les mesures nécessaires soient prises sans délai pour la convocation d'une assemblée publique des citoyens de Québec, pour prendre en considération les dites résolutions, et réprimer l'attaque qu'elles comportent sur les droits du peuple de cette province.

"3° Sur motion du Dr. Rousseau, secondée par Eugène Trudeau, écuyer.—Qu'un comité d'au moins trente-cinq personnes soit nommé pour dresser des résolutions sur le sujet de la seconde, ci-dessus.

L'assemblée procède immédiatement à la nomination des membres qui doivent composer ce comité et les messieurs suivants sont unanimement choisis:

A. N. Morin écuyer M. P. P., L. T. Besserer éc. M. P. P., A. Taschereau éc. M. P. P., J. Blanchet éc. M. P. P., C. H. Drolet éc. M. P. P., R. G. Belleau éc., Jos. Légaré fils éc. J. P., Mr. Mich. Connolly, Chs. Hunter éc., Eugène Trudeau éc., A. E. Hart éc., R. S. M. Bouchette éc., MM. R. Maloin, G. Larouche, B. Laclapque, J. Marmette, Sanfaçon père, Jean Audry, J. C. Hart éc., Dr. Rousseau, G. McVeigh éc., Delagrave, Ignace Gagnon, F. D. Frenière, J. B. Marcoux, John Teed, J. N. Bossé éc., Patry fils, Velleu, du Palais, N. F. Belleau, J. Ryan éc., François Robitaille père, Jean Bureau, F. O. Gauthier éc., Pierre Laviolette, J. O'Kane, Jean Tournegrand éc. N. P., J. Légaré père.

Résolu, sur motion de M. Trudeau secondée par M. Teed, que l'assemblée publique soit convoquée pour dimanche prochain après vespres, dans le lieu le plus convenable, et qui sera fixé par le comité nommé ci-haut.

Résolu, que la convocation de cette assemblée se fasse dans la forme suivante:

ASSEMBLÉE PUBLIQUE.

Les soussignés citoyens de la cité et banlieue de Québec prient respectueusement leurs concitoyens approbateurs et signataires des 92 résolutions de les rencontrer dimanche prochain le quatre juin après les vespres sur la place du marché de la rue St. Paul pour exprimer leur désapprobation des résolutions destructives de nos droits les plus chers, proposées par le ministère anglais, à notre égard.

Cette convocation est immédiatement signée par: Chs. Drolet M. P. P., F. D. Frenière, Laurent Lemieux, C. O. Grenier, Isaïe Gingras, Ls. T. Besserer, John O'Kane, E. Zintzenich, J. Cadotte, Joseph Bornaïs, Jos. Bégin, Ls. Andet, M. Quigley, Joseph Fournier, Thos. Murphy, J. B. Audette, Jos. Langlois, J. S. Tanswell, J. M. Gingras, Dr. Ed. Rousseau, François Leblond, Louis Voyer, Jos.

Legaré fils, Patrick Walsh, Ol. Vallée, Louis Mathieu, Joseph Legaré père, Joseph Simard, John Grace, R. Quirouet, Jacq. Langlois, Magloire Garon, John McVeigh, M. Connolly, Louis Fiset entrepreneur, Ferdinand Bellanger, Pierre Laviolette, Jacques Hamel, Féréol Roy, James Starkey, P. Quinn, Jacques Gendron, F. X. Parent, Jean B. Maroux, Jas. L. Ruthven, Bernard McBride, F. Delagrave, J. Ryan, Pierre Vaux Dasilva, Jean Belanger, Simon Bédard, Michl. White, J. Andry, Pierre Drolette, F. Drolette, J. Belanger, Louis P. Berlinguet, J. Binet, W. Creighton, J. Côté, Frs. Xav. Gagnon, Joseph Dequise, Charles Lortie, P. Marois, A. Amiot, R. G. Belleau, E. Trudeau, Pierre Huot, A. E. Hart, Alexis Morissette, George Larouche, John Teed, Thos. Roche, Jellard, Perkins, Pierre Gagnon, Ignace Gagnon, Jacques Labranche, J. J. Gauvreau, Thomas Bourbeau, Jean Baquette, M. M'Avoy, A. Busted, P. Hearn, J. O'Connor, Pierre Routhier, James O'Brien, M. Poiras, Charles Masson, Elie Gingras, Jean Côté, Augustin Vocolle, J. B. Réaume, Olivier Vallée, P. G. D. Tourangeau, Augustin Denis, F. X. Poulin, Flavien Drolet, Rémy Malouin, Amable Pelletier, John McMullin, William Day, Joseph Gagnon, D. Balzls, Joseph Roberge, Xavier Primont, Louis Beaupré, Michel Patry, Frs. Vocolle, N. F. Belleau, Jos. Gingras, George Welling, Louis Fournier, Antoine Sanfagon, père, Antoine Sanfagon, fils, R. S. M. Bouchette, Benoit Maroux, Ph. Chalou, Mathieu Bardy, Jos. Cheffer.

Proposé par M. Bouchette, secondé par M. C. H. Drolette, résolu—Que les partisans sincères des 92 résolutions, les avocats de la droiture et de la justice dans l'administration des affaires publiques et les ennemis de la duplicité, de la perfidie et de la corruption politiques, se sont aperçus avec des sentiments mêlés d'indignation et de peine, que les colonnes du journal ci-devant patriotique, publié à Québec sous le titre de "Canadien," a cessé d'être le fidèle interprète des sentiments politiques de la masse du peuple Canadien, et l'organe de ses appels à l'esprit et à son jugement publics.

Des remerciements sont ensuite votés aux président et secrétaire, et l'assemblée se dissout avec calme.

Certifié véritable, à Québec le 28 mai 1837.

R. G. BELLEAU, Président.
J. C. Hart, Secrétaire.

(Extrait du Canadien.)

"Peu de temps après l'arrivée des résolutions du lord John Russell, aussitôt qu'il a été jugé nécessaire que le peuple du pays exprimât son opinion sur ces résolutions, les membres réformistes de la chambre, résidant en cette ville, se réunirent chez M. Huot dans la vue de décider entre eux la marche à suivre pour obtenir cette manifestation d'opinion. En pareilles circonstances, il a été d'usage que les membres prissent l'initiative, donnassent l'impulsion. Malheureusement, il fut convenu à cette réunion de remettre à quelques jours la convocation des notables, parce qu'au moment de la réunion le résultat définitif des discussions entamées dans la chambre des communes sur les résolutions du lord John Russell, et qu'on frapperait à coups sûrs lorsqu'on serait en possession de la décision finale des autorités impériales. On voulait aussi s'assurer particulièrement des dispositions des citoyens, pour guider les démarches en contemplation. Si nous regrettons qu'on en soit venu à cette remise, c'est qu'elle a donné à quelques-uns le temps de répandre contre leurs confrères membres, avec lesquels ils s'étaient rencontrés dans une réunion de confiance et d'intimité, les bruits les plus calomnieux, les rapports les plus injurieux. On a été jusqu'à dire dans le public que certains membres qu'on désignait, ne voulaient pas avoir d'assemblée publique, et qu'ils faisaient tout pour empêcher qu'il n'y en eût. Or c'était justement ceux des membres qui avaient provoqué la réunion mentionnée ci-dessus, qu'on accusait ainsi. Ces dénégations mensongères et malicieuses avaient eu le temps de parvenir aux oreilles du peuple, lorsque le paquebot dans lequel on attendait le vote final des communes arriva, mais avec la nouvelle d'un nouvel ajournement de la discussion touchant nos affaires. Alors, comme on ne pouvait plus convenablement et utilement remettre les démarches populaires, il y avait lieu pour les membres de se réunir de nouveau pour appeler une assemblée préliminaire composée de notables; mais ceux de ces membres qui avaient fausement dénoncé leurs confrères auprès de leurs concitoyens n'osaient pas les inviter à se réunir avec eux, et les autres devaient, comme on peut le supposer, avoir de grandes objections à voir privément des hommes qui les avaient calomniés auprès de leurs concitoyens. Plusieurs jours se passèrent dans le doute et l'inquiétude, et à chercher un moyen de faire partir la machine; car la difficulté était de trouver quelqu'un qui pût convenablement prendre l'initiative au défaut des membres qui ne pouvaient plus agir de concert, par les raisons que nous venons d'expliquer. A la fin, comme le temps pressait, M. Morin, de l'avis de quelques amis, crut pouvoir surmonter la difficulté en réunissant les membres à l'appel de quelques citoyens connus pour prendre intérêt aux affaires publiques. En effet, tout alla par un accord et unanimité, toutes les nuances d'opinions qui avaient existé par le passé, allaient se fonder dans une seule couleur pour passer une haute et solennelle condamnation contre les mesures coercitives des autorités impériales, lorsque la discorde, escortée par les petites jalousies, les petites rancunes, les petites vanités, les petites ambitions, est venue jeter ses brandons enflammés au milieu de nous.

"Qui nous expliquera la complaisance avec laquelle trois des membres invités à la réunion particulière, et plusieurs des signataires de la notice de convocation, ont participé si activement aux procédés de l'assemblée envahissante, au lieu de lui remontrer, comme ils auraient dû le faire, combien il y avait d'inconvenance sous tous les rapports dans la démarche dans laquelle on l'avait entraînée? Faudra-t-il croire que plusieurs des membres invités et des signataires de la notice étaient de complicité avec M. Bouchette; qu'ils s'étaient entendus avec lui pour venir supprimer l'assemblée particulière, à laquelle ils se rendaient? Ce qui nous porterait à le penser, c'est que la veille de l'assemblée, un de ces signataires qui fut un des plus bruyants dans l'assemblée, nous donna à entendre que l'assemblée du marché Saint-Paul devait le lendemain monter en corps à la garde-robe de la chambre d'assemblée et s'emparer des délibérations de la réunion qui devait s'y tenir. La chose nous parut alors si incroyablement, que nous la primes pour un badinage, et que nous n'y pensâmes que lorsque nous vîmes la réalisation de cette menace; car il eût été facile en fermant la porte et y postant un gardien de se mettre à l'abri des envahisseurs, qui alors auraient eu un siège régulier à établir, au lieu d'emporter la place d'emblée, comme ils l'ont fait."

"Au lieu de deux à trois cents," M. Bouchette porte le chiffre de son assemblée à "douze cents." Sur ce chef nous avons l'autorité de M. LAURIN, celle du *Morning Herald*, dont les éditeurs étaient présents, celle du *Mercury*, qui dit positivement avoir vu entrer les assaillants dans la chambre d'assemblée, et ne pense pas que leur nombre montât à 300 cents. Nous avons de plus les témoignages de plusieurs autres personnes, entre autres celui d'un homme de la plus haute respectabilité, et parfaitement désintéressé dans l'affaire, qui nous a dit

avoir pris la peine de calculer par l'espace qu'ils occupaient le nombre des assistants, et être prêt à jurer qu'il n'y avait pas plus de 300 personnes, si elles y étaient. On remarquera aussi que le *Morning Herald* et le *Mercury* doivent être regardés comme désintéressés entre les parties en litige dans le cas présent.

"Nous avons caractérisé l'événement de "brutalité." Ce mot choque le sentiment exquis qu'a M. Bouchette des convenances, comme il en a donné une preuve avant-hier." Certes, dit-il, "il fallut que nous, vos concitoyens, eussions beaucoup de retenue pour n'avoir pas témoigné plus de ressentiment à l'insulte que vous, M. Huot et autres," (MM. Morin, Berthelot, Taschereau, Vanfelson, Dubord, Godbout, Tête, et plusieurs autres citoyens.) "osiez nous offrir en fuyant à notre approche."

"Voilà encore M. Bouchette qui s'enferme. Il vient de nous dire dans le paragraphe précédent que les citoyens convoqués au Marché St. Paul n'avaient pas intention de "former corps avec la petite assemblée;" ils venaient donc pour la supprimer, l'éteindre et en pareil cas, il semble que la prudence aussi bien que l'honneur, dicte la retraite, surtout lorsque 1200 personnes viennent fondre sur une aussi petite assemblée, conduites par un homme qui donne d'aussi fortes preuves de délicatesse et de savoir-vivre que M. Bouchette. C'est bien mortifiant il est vrai, pour M. Bouchette de n'avoir pu faire reconnaître sa supériorité que par trois Membres seulement de la Chambre. Mais qu'il ne se décourage pas, pour un coup d'essai, ce n'est pas trop mal, surtout lorsqu'un nombre du trio soumis se trouve son ancien antagoniste, à la dernière élection du Comté de Saguenay, qui naguère le proclamait par la voie de la presse indigné de la confiance de ses concitoyens. M. Bouchette peut en toute sûreté se présenter à la première occasion aux électeurs du Saguenay, et leur dire: Messieurs, lorsque M. Drolette déclarait que je ne méritais pas votre confiance, il se rendait coupable, de son propre aveu aujourd'hui, "du vice le plus déshonorant chez un homme public, celui d'une déviation volontaire de la vérité." Et M. Drolette de s'empresser de dire: je seconde la motion, comme il a fait, dit-on, dimanche, à une ou plusieurs résolutions de M. Bouchette.

"Nous avons déclaré que "ce n'est pas le peuple qui est à blâmer dans cette "brutalité, mais bien les quelques égarés qui l'ont "trompé."

"Il y a de plus les simples curieux à exempter, et ils forment notoirement le plus grand nombre de l'auditoire. Il paraît qu'on a pris des noms à la fin des précédents, ou sont-ils? ou sont même les résolutions? Il paraît aussi qu'une des résolutions annonce une assemblée publique du comté pour dimanche. Où sont les notices de convocation? Il serait temps, ce semble, que le public fût en possession de tout cela. La publication de ces pièces pourrait jeter beaucoup d'éclaircissement sur tout ce qui s'est passé.

"Enfin M. Bouchette trouve les expressions "rassemblement tumultueux" impropres. M. B. est extrêmement difficile sur les mots, pour compenser le peu qu'il est dans ses actes publics. Nous appelons nous, "rassemblement tumultueux," une réunion d'hommes qui se rendent dans un lieu où d'autres hommes doivent se réunir en assemblée particulière, et s'emparent de la place sans même en donner le moindre avis. De qui a-t-il dépendu que de cette démarche, il ne soit résulté quelque grand scandale public? Si l'assemblée particulière eût été en nombre à résister à l'assaut, qu'en serait-il résulté, si elle eût offert de la résistance, comme elle avait bien droit de le faire. Qu'on se rappelle que M. Bouchette et sa suite n'avaient pas plus droit d'entrer, dimanche dernier, dans la garde-robe de la Chambre d'Assemblée, que dans la maison d'aucun particulier. Munis de la permission de M. le Greffier de la Chambre, les gens de l'assemblée particulière étaient chez eux, et y entraient contre leur gré, établis commettre un acte d'agression qu'on était justifiable de repousser par la force. Et si l'on traduisait MM. Bouchette et cie, devant un jury, ils ne s'en retireraient peut-être pas trop bien."

AUX CORRESPONDANTS.

Nous avons reçu depuis quelque temps un grand nombre de critiques, et en prose et en vers, sur les œuvres du Scudéri canadien, dont la fertile plume "Peut tous les mots sans peine enfanter un volume." et dont les écrits, "sans art," il est vrai, mais non toujours "semblent être formés en dépit du bon sens."

Nous donnerons peut-être un choix de ces extraits de ces critiques, lorsque nous n'aurons rien de plus intéressant pour remplir nos colonnes; mais nous le ferons seulement pour montrer que le sujet n'en valait pas la peine, et pour couper court aux importunités. Ce n'est pas que nous voulions décourager les auteurs de ces écrits; au contraire, nous leur savons gré de leurs bonnes intentions, et ce sera toujours avec plaisir que nous leur servirons d'intermédiaire auprès du public lorsqu'ils voudront lui faire de leurs observations, pourvu qu'ils se renferment dans de justes bornes, et que le sujet ne soit pas absolument d'un trop mince intérêt. Mais où en serions-nous s'il nous fallait consacrer des colonnes et des pages entières de notre journal à chacun des charlatans qui soit comme auteurs, comme patriotes ou comme médecins, endorment les gens chacun à leur manière, en visant tous au même but?

Un correspondant qui signe *Fiat justitia* dit: "Les citoyens se plaignent, dans le moment présent, de la cherté des denrées. Le cri général du mécontentement s'élève surtout contre messieurs les boulangers qui nous font payer le pain bis vingt-quatre sous, lorsque nous devrions le payer, au plus haut prix, vingt sous; car la farine ne se vend plus que vingt chelins le quintal; et que le prix se trouve diminué d'un tiers."

Nous sommes intéressés pour le moins autant que le correspondant, à ce que le pain ne soit pas à un trop haut prix; mais nous ne devons pas condamner les boulangers sur son *ipse dixit*. Il est vrai que le prix du pain n'est diminué que d'un septième, mais nous doutons que celui de la farine soit diminué d'un tiers.

Tout ce que le correspondant dit à ce propos, de "certains boulangers magistrats" "chargés de diminuer le prix du pain," du "bon Lord Gosford" qui "a eu la bonhomie de s'imaginer qu'avec des artisans sans éducation il pouvait faire des légistes," du "monopole odieux exercé sur le peuple," etc., etc., tout cela n'est que du verbiage, et le meilleur remède à "ce nouveau grief dû à Lord Gosford," serait que le correspondant se fit boulangier: cela ferait cesser le monopole.

Etat comparatif des arrivages, tonnage et émigrés au port de Québec, pour les années 1836 et 1837, jusqu'au 30 mai inclusivement:

Bâtimens.	Tonnage.	Emigrés.
1837.....196	62,871	3016
1836.....260	83,159	1877
Différence, 66	20,288	1139

DE C'ES.

A St-Roch, lundi dernier, après une longue et douloureuse maladie, M. Jean Migneron, charpentier, à l'âge avancé de 79 ans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAMES C. SINTON.
Mélasse, cassonade, rhum, &c.—VENDREDI 2 juin, sur le quai Wellington, à DEUX heures—
CINQUANTE tonnes mélasse en débarquement
10 barriques } cassonade brillante
7 tierces }
22 tonnes rhum fort de Demerara en débarquement
10 barriques eau-de-vie de Cognac
7 tonnes }
35 barriques } très belles huiles de loup-marin pâle
34 quarts }
250 quarts farine de H. C. moyenne, inspection de Phillips, marque de May
250 quarts de fine de Danzig
100 do do supérieure de Hambourg
45 do do O. X. et sure
182 bottes douves à tonnes de chêne rouge
1 quart chevilles de cuivre battu
50 barils harenz de Lochline
10 sacs piment
10 boîtes pipes à fumer
31 mai 1837.

PAR G. D. BALZARETTI.
VENDREDI 2 juin prochain, à ses chambres d'encan, à DEUX heures précises—
L'Estant des ballots de marchandises reçus par l'Eleutheria, telles qu'annoncées pour lundi dernier.
—Aussi—
Quelques valises bottines et souliers de dames de la plus fine qualité,
Cols de messieurs très supérieurs,
Savon de Windsor.
—ET—
Quelques boîtes frisettes de dames françaises.
31 mai 1837.

PAR G. D. BALZARETTI.
VENTE ETENDUE DE LIVRES.
LUNDI prochain, le 6 JUNE, à UNE heure au magasin de J. C. REFFENSTEIN, sans réserve:—
PAROISSIEN Romain doré, frappé et uni
Journée du Chrétien, do do do
Imitation de la Ste Vierge, do do do
Visites au St-Sacrement, do do do
Ecrits et Evangiles, do do do
Imitation de Jésus Christ, par Gousselier,
Pensez-y-bien, do do do
Heures des Dames et Demoiselles, do do do
Formulaires de Prières, do do do
Lettres de St-F. de Sales, do do do
Etreintes Spirituelles, do do do
D'origine Chrétienne, do do do
Chemin de la Croix, do do do
Vie des Saints et Saintes, do do do
Heures Paroissiales, do do do
Mois de Marie, do do do
Petit Carême de Massillon, do do do
Conduite pour la Confession et la Communion, do do do
Heures des Congrégations, do do do
Bonsheurs (Oraisons) innocentes, do do do
Heures Françaises, do do do
Auge Conducteur, do do do
Combat Spirituel, do do do
Bible Royal, do do do
Quinzièmes de Pâques, do do do
Théologie de Liguorie, 9 vols.
Bergier Dict. de Théologie, 9 vols.
Cérémonies Religieuses,
Des Alphabets,
Collection de C. Schmidt,
Grammaires Latines, par L'Honn. d.,
Do Françaises, et une quantité d'autres livres.
—Aussi—
Une Collection de Gravures et Images, consistant en:—
La médaille Miraculeuse in folio.
Dito do Ste-Philomène 4 pr feuille folio.
Tous les Saints et Saintes en do do et 2vo
Les 14 Stations
Relevés de Médailles Miraculeuses (4 Gravures.) et médailles en argent, (son origine ses effets, &c.)
Les Médailles Miraculeuses argent et argentées,
Do do do en cuivre,
Do do do Ste-Philomène do avec les livres, &c.
100 rames papier pot et à lettre
25 douzaines livres blancs et réglés
20 do articles et crayons.
Québec, 31 mai 1837.

PAR J. M. FRASER & CO.
MARDI prochain, le 6 juin, à leur chambre d'encan, à UNE heure—
DEUX ACTIONS dans les fonds de la Bourse, 4 do dans du Canal de Welland, 8 do dans du de l'Hôtel de l'Union, appartenant à la succession de feu l'honorable Wm. BURNS, et par ordre de ses curateurs.
Québec, 31 mai 1837.

PAR J. M. FRASER & CO.
Thé.—MERCREDI 7 juin, aux magasins de MM. W. PRICE & Co., quai de la Brasserie, à DEUX heures:—
SOIXANTE caisses } thé twankong
100 demi do } do do souehong
20 do do } do do pekoe.
Québec, 30 mai 1837.

Société Charitable des Dames de Québec, pour le Soulagement des Orphelins.

IL y aura une Assemblée générale des Membres de cette Société LUNDI le 5 JUNE, à DEUX heures P. M., à la chapelle Saint-Louis. Les personnes sont particulièrement priées d'y assister vu que l'élection générale des Membres du Comité aura lieu à cette Assemblée.
Par ordre du Comité,
HENRIETTE MARETT,
secrétaire.
Québec, 29 mai 1837.

BIBLIOTHÈQUE DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE, 30 mai 1837.

DES ouvriers étant employés dans la Bibliothèque, elle sera fermée pour un peu de temps, jusqu'à nouvel ordre.
La chambre de lecture, où les journaux sont gardés reste ouverte comme de coutume.
J. BREWER,
bibliothécaire.

AVIS.
L'ESLIE, les affaires d'imprimerie, librairie, etc., qui se font l'année dernière à la Haute-Ville, rue de la Fabrique, n. 9, et à la Basse-Ville, rue de la Montagne, n. 26, seront continuées aux mêmes lieux sous la raison WILLIAM COWAN ET FILS.
W. COWAN.
26 mai 1837.

OR ET ARGENT.
UNE PRIME est payée sur l'OR et l'ARGENT au bureau de HOLT & Co., en face de la Bourse.
Québec, 26 mai 1837.

COMMERCIAL BUILDINGS,
BASSE-VILLE DE QUÉBEC, RUE SAINT-PIERRE.

CETTE propriété est maintenant en vente; elle vaut \$6,500. Le tableau de locations ci-annexé montre que cette valeur n'est pas établie sur des calculs fictifs; car lorsqu'il sera complété, comme il n'est pas à douter qu'il ne le soit bientôt, le revenu annuel sera de près de \$600.
N. 1—J. C. Sinton, courtier
N. 2—James George, négociant
N. 3—H. MacLellan, dit
N. 4—H. N. Jones, dit
N. 5—Liam Frères, dit
N. 6—Anderson & Paradis, dit
N. 7—J. Dyde, bureau des bateaux à vapeur
N. 8—J. Nevins, négociant
N. 9—Jeffery & fils, agents
N. 10—Rue St-Pierre, R. F. Maitland & Co., négociants.
Magasins, communs et caves à louer.
Toutes sortes de marchandises emmagasinées.
S'adresser à
JEFFERY & FILS, N. 9
Québec, 1er mai 1837.

LESLE, STUART & Co., ont à vendre au magasin de M. BELL, quai Wellington, joignant le quai Atkinson:
Rhum de la Jamaïque, sucre, mélasse, gingembre, et acajou récemment reçus par le *George Henry* et le *Morris*, de cette île.
EN MAGASIN.—Vins d'Oporto, et d'Espagne, Eau-de-vie de Cognac et de Bourdeaux, sucre raffiné, jus de citron, &c. &c.
—Aussi, attendus de jour en jour,—
Thé Twankay et Genièvre de Hollande.
Québec, 31 mai 1837.

PAPETERIE, ETC.
LES soussignés reçoivent par l'Eleutheria et le Brillant, leur assortiment de Papeterie anglaise supérieure, comprenant tous les articles en cette li-gue dont ils disposeront à des prix modérés.
—Aussi—
Matériel de dessin, papeterie de fantaisie, et un grand assortiment d'ouvrages pour les enfants, &c. &c.
WILLIAM COWAN ET FILS,
rues la Fabrique, 9, et la Montagne, 26.
Québec, 26 mai 1837.

LES soussigné vient de s'établir sur le quai Napo-léon, à l'extrémité sud-est de la rue Saint-Pierre, où il offre à vendre:
25 tonnes excellents rhum vieux Jamaïque 1½ dans 1
20 quarts gingembre, 20 sacs piment, arrow-root
30 tierces, 5 quarts saumon du nord
Jus de citron en tonnes, barriques et quarts
—ET—
Nouvellement arrivés, par le brick *Morris*, de la Jamaïque:
92 tonnes, 11 barriques, 9 quarts rhum
10 do mélasse, 10 quarts sucre
50 billots acajou supé leur
—Attendus de jour en jour,—
Un petit lot de sucre de la Jamaïque en barriques, tierces et quarts, et rhum en tonnes et quarts.
D. FRASER.
Québec, 29 mai 1837.

EN VENTE:
UNE cargaison de beau BLEU de Russie, 20,000 minots nouvellement reçus par le *Brighton*. S'adresser à
ATKINSON, USBORNE & Co.
Québec, 22 mai 1837.

A VENDRE:
QUELQUES chaldrons de CHARBON supérieur, à grille et à forge, en débarquement. S'adresser à
A. HAMILTON,
Quai de Bréhuar,
TREMAIN & MOIR.
ou à
27 mai 1837.

A VENDRE:
QUELQUES grosses de Bouteilles à Bière de gingembre. S'adresser à
TREMAIN & MOIR.
27 mai 1837.

A VENDRE:
TRENTE CINQ MILLE BRIQUES de front de Bridgewater, se débarquant de la *Cybele*. S'adresser à A. HAMILTON, quai de Bréhuar, ou à TREMAIN & MOIR, quai MacCallum.
22 mai 1837.

A VENDRE,
SE débarquant de l'Eleutheria:
10 pipes } vin de Ténérie L. P.
20 quarts }
15 pipes } do do cargo.
10 quarts }
WILLIAM PRICE & Co.
Québec, 23 mai 1837.

SE débarquant au quai MacCallum, du brick *James*, arrivé de Saint-Christophe, et à vendre par les sous-sigés:
35 barriques } cassonade très brillante
146 quarts }
32 tonnes mélasse pesante
45 tonnes } rhums forts, deux fois distillés,
10 barriques } prunes 17, 19, 22, 23, 24 et 25
10 quarts tamarins
1 dito marines.
J. W. LEAYCRAFT, DUNSCOMB & Co.
Quai des Indes, 22 mai 1837.

SE débarquant de la goélette *Clyde*, d'Antigue, et de la goélette *Maria*, d'Halifax, et à vendre par les sous-sigés:
51 barriques }
14 tierces } cassonade brillante
47 quarts }
40 tonnes mélasse.
J. W. LEAYCRAFT, DUNSCOMB & Co.
Quai des Indes, 22 mai 1837.

EN VENTE chez les soussignés, à leurs magasins sur le quai d'Irvine:
LARD, mess, prime-mess, prime et cargo
Bœuf, mess, prime-mess, prime et cargo.
—Aussi—
En débarquement de la goélette *Messenger*:
50 quarts harenz supérieurs de la Baie des Chaleurs.
ALLEN GILMOUR & Co.
Québec, 19 mai 1837.

BLEU ET FARINE ÉTRANGÈRES, &c.
REÇUS par le *Favorite*, de Greenock, et à VENDRE:
Quatre mille minots blés de Riga supérieur
100 quarts fleur supérieure de Danzig
50 sacs biscuit
12 tierces sucre raffiné
4 barriques dito dito.
LAURIE & BURNS,
rue Arthur, près la Bourse.
Québec, 8 mai 1837.

A VENDRE:
DOUZE boucauts tabac en feuille de Virginie marchand
30 caisses thé twankay de la compagnie
1 tonne mélasse affiné
50 quarts arcanon n. 1
100 boîtes savon de Montréal
—Et attendus sous peu,—
Riz, tabac en torquette, poivre, citrons, oranges, raisins, café, avelines, balais de bled-d'inde, bœuf, lard, saindoux, beurre, et farine.
D. VASS & Co.,
coin vis-à-vis de chez L. T. Macpherson, écuier,
Québec, 20 avril 1837.

A VENDRE,
TROIS cents barils peintures de diverses couleurs
30 quarts huile de lin bouillie double
200 quarts cordage à patente
200 boîtes crown-glass
20 paniers d'or
20 boucauts flint-glass
20 barils gingembre en poudre
10 boucauts moutarde en jares
600 grosses bouteilles à vin
1 tonne mélasse affiné
100 quarts vin de Madère
10 do do clair
Ancres de chaînes pour vaisseaux de 50 à 250 tonneaux.
SYMES & ROSS.
Québec, 26 avril 1837.

GRAINES DE JARDIN FRAICHES.
LES soussigné vient de recevoir un nouvel approvisionnement de GRAINES DE JARDIN ET DE FLEUR ANGLAISES (PAR LA VOIE DE NEW-YORK) ET AMÉRICAINES, GARANTIES DU CRU DE 856.
—Aussi—
Graines de Mil (timothy); trèfle rouge, blanc et cramoisi; luzerne, grosse betterave (mangel-wurtzell), etc., etc., et quelques Racines bulbeuses.
J. J. SIMS,
Apothicaire Drogiste,
Haute-Ville, place du Marché.
Québec, 29 mars 1837.

LES soussigné prévient les marchands et autres qu'il ne sera responsable d'une dette contractée, sans son autorisation expresse, par sa femme CATHERINE HENRY.
AUGUSTIN COTÉ,
Charlebourg, 23 mai 1837. 3 s r. forgeron.

LES soussigné a ordre d'acheter des LETTRES DE CHANGE de divers montants pour convenir à différents particuliers, et il pourra en conséquence négocier avantageusement les traites pour demi-soldé et autres. Il n'exigera pour commission ou courtage sur ces transactions qu'un huitième pour cent.
S. MACAULAY.
Rue Arthur, 22 mai 1837.

LES soussigné a transféré ses magasins au n. 3, rue Saint-Antoine, quai de Hunt, où il offre en vente une variété de papier à imprimer et à envelopper; aussi carton à doubler, ficelle goudronnée, étoffe, &c.
N. B. On donne le plus haut prix en argent, pour des chiffons, cordes, volles, &c.
J. S. MILLAR,
Québec, 15 mai 1837.

THOMAS FROSTE & Co. ont été nommés agents en cette ville de l'Association des Armateurs de Liverpool
Québec, 15 mai 1837.

L'INSPECTEUR pour prévenir les Accidents du Feu a trauporté son office du n. 2, des rues Ste-Anne et St-Stanislas à sa résidence près du Parc à St-Roch, dans la continuation de la rue St-Paul dite rue des Fossés, n. 5.
Québec, 19 mai 1837. u d

LES soussigné s'étant retiré de la Banque de Montréal en cette ville, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a ouvert un bureau derrière la Bourse, sur la rue Arthur, directement vis-à-vis le bureau de la compagnie d'assurances maritimes du Canada, où il se chargera des affaires de courtage et d'agence générale dans toutes leurs branches. Liquidation de comptes, règlement de livres, etc., il assure tous ceux qui le favoriseront de leurs ordres qu'il apportera toute la diligence et l'attention possible à leurs intérêts.
S. MACAULAY.
Basse-Ville, 5 mai 1837.

TOUS ceux qui doivent à la succession de feu JOHN COFFIN, écuier, sont requis de payer immédiatement, et tous ceux qui ont des demandes contre icelle, de transmettre leurs comptes au soussigné, en l'étude de MM. BOWEN et MONTIZAMBERT, avocats, rue Saint-Louis, n. 18.
E. L. MONTIZAMBERT, curateur.
Québec, 3 mai 1837.

LA société qui existe sous la raison AYLWIN & NOAD, en cette ville, sera dissoute le premier du mois prochain, le plus ancien des associés se retirant en faveur de l'autre, qui continuera les affaires en son propre nom et à son seul compte, et à qui ceux qui doivent à la société sont priés de payer sans délai; et ceux à qui elle doit sont priés de présenter leurs comptes pour paiement.
CHAS. F. AYLWIN,
HENRY JOHN NOAD.
Québec 25 avril 1837.

TOUS ceux qui doivent à la succession de feu J. HAMILTON & Co., sont instamment priés de payer le montant de leurs comptes à l'un ou l'autre des curateurs soussignés, afin d'éviter tous frais de justice et de mettre les soussignés en état de régler les affaires de la succession sans délai.
HENRY LE MESURIER, }
W. STEVENSON, } curateurs.
Québec, 12 avril 1837.

TOUS ceux qui peuvent devoir à la succession de feu GEORGE VINE sont priés de liquider le montant dû par eux d'hui au 1er mai prochain, faute de quoi il sera procédé contre eux en justice sans avis ultérieur.
JOSIAH HUNT, N. P.
Québec, 10 mars 1837.

AVIS PUBLIC.
LA suspension des paiements en espèces par les Banques de New-York a engagé les directeurs des Banques ci-dessous nommées en cette ville à prendre en considération l'effet qu'une pareille mesure doit avoir sur le cours du numéraire dans ce pays.
Après la plus mûre délibération, ils sont obligés de reconnaître que l'effet en sera de faire écouler les espèces des Canadas aux Etats-Unis, et comme seul moyen d'empêcher un effet si ruineux, et de prévenir des conséquences désastreuses qui en résulteraient aux intérêts commerciaux et agricoles du pays, conséquences qui envelopperaient également et inévitablement le marchand, l'artisan et le journalier, ils se voient forcés de recourir à une mesure semblable, en quoi ils sont justifiés par l'opinion unanime du corps mercantile, exprimée dans des résolutions adoptées à une assemblée publique qui s'est tenue aujourd'hui.
En conséquence les directeurs annoncent que les paiements en espèces sont discontinués de ce moment.
Les billets des Banques ci-dessus nommées seront reçus comme de coutume en paiement des sommes dues aux dites Banques et en dépôt, et comme la mesure actuelle est impérativement imposée aux directeurs, et adoptée par eux non dans un but de gain pour les institutions respectives, mais pour détourner une calamité publique, ils espèrent avec confiance que les billets de ces Banques auront cours et passeront comme de coutume jusqu'à ce qu'il survienne un changement qui permette de reprendre les paiements en espèces.
Par ordre de leurs Bureaux respectifs,
Québec, 16 mai 1837.
A. SIMPSON, caissier de la succursale
à Québec de la Banque de Montréal
C. GETHINGS, fonction de caissier
de la Banque de Québec.

BANQUE DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE BRITANNIQUE.
CETTE institution commencera ses opérations le PREMIER MAI prochain, à son bureau, rue Saint-Pierre.
Jours d'ouverture.—MERCREDIS et SAMEDIS.
Les billets destinés à l'escompte devront être laissés entre les mains du receveur, la veille, et être demandés les jours d'escomptes après-midi.
On y alloue l'intérêt sur les dépôts à des conditions qu'on saura en s'adressant à la banque.
THOMAS PATON,
régisseur.
Québec, 1er avril 1837.

L'ALLIANCE
BRITANNIQUE ET ÉTRANGÈRE, COMPAGNIE DE LONDRES POUR LES ASSURANCES SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE,
Établie par Acte du Parlement.
CAPITAL CINQ MILLIONS STERLING.
CETTE compagnie continue d'assurer les propriétés de toute espèce contre les pertes ou les dommages par incendie, à des conditions raisonnables.
J. G. IRVINE.
Québec, 1837.

BUREAU DE LA PAIX,
Québec, 19 Mai 1837.

AVIS est par le présent donné que l'Inspecteur des Chemins de la Cité de Québec ayant que de procéder à l'amélioration du lieu de débarquement à la Basse-Ville de Québec, communément appelé *La Place*, a déposé au Bureau du Greffier de la Paix en la Cour de Justice, un Plan des améliorations proposées, accompagné d'un Procès Verbal y ayant rapport suivant la loi; lesquels Plan et Procès Verbal resteront dans le dit Bureau pour l'inspection gratuite des propriétaires des terrains, malsons, et autres personnes avoisinantes et de toutes autres personnes y concernées, afin que tout ou aucun d'eux en aucun temps n'exécute pas un mois de la date du présent, puissent y faire telles observations ou oppositions qu'ils peuvent avoir au contraire pour les fins de justice dans les premières, à défaut de quoi les dits Plan et Procès Verbal, seront homologués et mis en exécution suivant leurs forme et teneur.
PERRAULT & SCOTT,
Greffier de la Paix.
Cet avertissement doit être inséré dans tous les papiers publiés en cette cité, dans leurs langues respectives, depuis ce jour jusqu'au 20 juin prochain, inclusivement.